



**Ariel**, 52 ans, originaire de la Côte d'Ivoire et du Gabon, est arrivé en France à 26 ans.

Ariel est le fondateur et le président d'Afrique Arc-en-Ciel, association francilienne domiciliée dans le troisième arrondissement de Paris. L'association reçoit beaucoup d'usagers venant de la Seine-Saint-Denis, et travaille avec le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la Mairie de Saint-Denis, ainsi que des associations dionysiennes telle que *Bamesso et ses amis*.

### **Quel public l'association accompagne-t-elle ?**

L'association accompagne le public afro-caribéen « LGBTQIA+ », c'est-à-dire lesbiennes, gays, bisexuel.le.s, transsexuel.le.s, queers, intersexué.e.s, asexuel.le.s et toutes les autres personnes s'identifiant différemment que par l'acceptation auto-normée des sexes et des sexualités.

En 2021, nous avons accompagné 700 personnes, hommes, femmes et personnes trans confondus. À peu près 600 de ces personnes étaient en situation de migration, dont environ 400 primo-arrivants demandeurs d'asile, notamment pour raison d'orientation sexuelle. Aussi le contexte de leur départ du pays d'origine et leur parcours migratoire sont traumatiques dans bien des cas, et nécessitent une prise en charge psychologique. Le problème étant que sans droits sociaux et sans ressources, ils n'ont pas accès à la prise en charge dont ils ont besoin. Par exemple, un de nos usagers a des insomnies depuis son arrivée en France. Il a pu bénéficier d'un suivi psychologique pendant un temps, mais aujourd'hui qu'il n'a plus accès à la PUMa (protection universelle maladie) ni à la CSS (complémentaire santé solidaire). Son suivi a été interrompu car sans couverture sociale, une consultation chez un psychologue libéral coûte environ 60 euros. Pour les bénéficiaires de l'AME (Aide Médicale de l'Etat), ils ont accès aux centres médico-psychologiques uniquement, avec d'importants délais d'attente.

Nos actions sont larges et couvrent les différents aspects de la vie de nos usagers : aide à l'hébergement ; accompagnement à la demande d'asile (préparation pour l'Office français de protection des réfugiés et apatrides [Ofpra] ; et la Cour nationale du droit d'asile [CNDA]) ; acquisition des droits sociaux permettant l'accès aux services de santé (PUMa, CSS et AME) ; prévention en santé sexuelle dont initiation à la pilule anti-sida (la PrEP) ; test rapide d'orientation diagnostique du VIH et des hépatites B et C ; suivi des personnes vivant avec une maladie chronique ; prise en compte des problèmes psychologiques ; réunions d'échange et d'information permettant aux usagers de se retrouver et de tisser des liens d'entraide, de briser l'isolement ; événements festifs qui permettent de rencontrer les usagers et sympathisants présents sur le territoire depuis plus longtemps et donc mieux installés ; sorties culturelles en Ile-de-France ; week-end en provinces pour le ressourcement et la découverte, afin de mieux connaître le territoire français...

### **Depuis combien de temps, et pourquoi travaillez-vous sur ses sujets ?**

J'ai créé l'association Afrique Arc-en-Ciel en 2004 car le constat était simple : les communautés africaines et caribéennes étaient les plus concernées par les soins VIH. Il y a eu le projet « *attente et besoin des populations noires dans l'Essonne* » porté par

l'association Aides, j'ai contacté les différents acteurs associatifs du 91 travaillant avec cette population et me suis rendu compte qu'il n'y avait que des portes fermées. Aucun d'entre eux ne souhaitait participer à la promotion de la santé sexuelle, ni à la lutte contre le VIH. Tant du fait du manque de pratique pour amener sur la scène communautaire ces sujets intimes, que de la peur de la stigmatisation.

J'ai donc décidé de porter ce projet. Je me suis dit : il faut bien que le sang des martyrs coule pour la cause, alors ce sera le mien !

### **Pouvez-vous nous donner un exemple d'action que vous menez ?**

En 2021, sur les 400 demandeurs d'asile que nous avons accompagné, environ 350 n'ont pas obtenu le statut de réfugié après leur passage à l'Ofpra et ont fait un recours à la CNDA. 325 d'entre eux ont pu obtenir gain de cause auprès du juge d'asile. Si les passages devant le juge sont particulièrement utiles pour nos usagers, cela s'explique entre autres par les différences culturelles. Les rejets motivés de l'Ofpra sont souvent les mêmes : des réponses peu précises, peu détaillées et impersonnelles. La majorité des préparations à la CNDA que nous effectuons vont dans ce sens. Il y a une certaine « barrière culturelle » à dépasser : les usagers viennent de pays où l'intimité n'est pas un sujet abordé avec tout le monde, et qui plus est l'intimité homosexuelle. En parler à un tiers, et encore une figure d'autorité, peut générer des postures d'évitement que ce soit par gêne de la situation, ou par respect pour l'autorité. Il y a aussi les habitudes langagières qui jouent un rôle important, et sont très différentes entre Africains et Européens. De fait, les usagers, en n'entrant pas spontanément dans les détails de leur récit, ne valident pas la grille de lecture du pays d'accueil et se voient opposer un refus.

Or depuis deux ans, on assiste à un taux important de rejet des recours CNDA par ordonnance<sup>1</sup>. Les juges ne convoquent pas les demandeurs, et basent leur décision sur le rejet motivé de l'Ofpra et les éléments relevés par l'avocat dans son recours. Cette situation est très pénalisante, et nuit particulièrement aux droits fondamentaux des demandeurs d'asile.

---

<sup>1</sup> « Aucune explication valable n'a été apportée sur le très grand nombre de décisions rendues par ordonnances (30% pour la troisième année consécutive) et sur le nombre très important en 2021 d'ordonnances pour certaines nationalités, laissant penser à un écoulement du « stock » des affaires en cours ou un refus des demandes de ressortissants de certains pays, notamment le Bangladesh, la Guinée ou la Mauritanie. La Cour nationale du droit d'asile n'a pas plus hésité à rejeter des recours présentés par des primo demandeurs d'asile mettant en avant leur orientation sexuelle. »

**Appel à rassemblement devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)**

<https://www.gisti.org/spip.php?article6710>